



SAINT- JUDOCE

LETTRE D'INFOS

MAIRIE 02 96 27 41 59

5 rue du Cordonnier, 22630 Saint-Judoce

Mail: mairiestjudoce@wanadoo.fr

Site web: www.saint-judoce.fr

Accueil: Lundi, mardi, vendredi, samedi, 10h00 à 12h00

URGENCES

Un **défiibrillateur** est à disposition sur la façade de la mairie, près de la porte du bureau du Maire, à gauche côté jardin.

SAMU	15
Gendarmerie	17
Pompiers	18
Toutes urgences	112

SANTE (Evran)

Dr AUBRY	02 57 69 02 30
Dr DELAHAYE	02 96 27 40 56
Dentiste	02 96 88 60 03
Ostéopathe	06 08 97 76 00
Dététicien	06 99 84 64 58
Psychologue	06 95 01 30 96
Cabinet infirmiers	02 96 27 49 60
Orthophonistes	02 96 27 57 93
Kinésithérapeutes	02 96 27 47 32
	ou 02 96 86 29 20
Pharmacie	02 96 27 40 28
Pédicure / podologue	02 96 27 43 04
Cabinet vétérinaire	02 96 27 44 67

DECHETTERIE (Evran)

Lundi	14h00 à 17h45
Mardi	fermée
Mercredi	8h45 à 12h30
Jeudi à samedi	8h45 à 12h30
et de	14h00 à 17h45

CONSEIL MUNICIPAL DU 30/03/2023 :

- ◆ finances : vote de la T.F.B. - T.F.N.B. - T.H.R.S. ;
- ◆ finances : budget principal - affectation de résultat de 2022 sur le BP 2023 ;
- ◆ finances : budget principal - adoption du BP 2023 ;
- ◆ associations - attribution des subventions ;
- ◆ gestion des eaux pluviales - compétence.
- ◆ informations diverses.



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2023.

Étaient présents : Martial Fairier, Sylvie Barbé, Éric Échard, Jean-Yves Baey, Sylvie Jaquet, Marie-Claire Cotteaux, Patrick Yver, Jérôme Nicolas, Sandra Charité, Michel Moy, Philippe Nogues.

Était absent excusé :

Francis Portero, pouvoir à Marie-Claire Cotteaux.

POINTS EVOQUES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL :

Finances : vote de T.F.B. - T.N.B. - T.H.R.S. :

Le Conseil Municipal à l'unanimité a décidé de maintenir les taux appliqués l'an passé soit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 32,31 % ;
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 50,22 % ;
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 11,11 %.

Finances : affectation de résultat de 2022 sur le BP 2023 :

L'excédent de la section fonctionnement s'élève à 125.774 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité a autorisé le Maire à affecter l'excédent de la section équipement comme suit :

- Article 002 : 43.518 € ;
- Chapitre 1068 : 82.256 €.

Finances : budget principal - adoption du BP 2023 :

Après avoir analysé chaque poste de recettes et de dépenses en fonction notamment de l'inflation, le Conseil Municipal, à l'unanimité a approuvé le budget primitif 2023.

En fonctionnement, les recettes prédictives s'élèvent à 336 948 €, moins 12,20 % par rapport à 2022, du fait d'une baisse sensible des droits de mutation. Les dépenses s'élèvent à 320 134 €, plus 11 % par rapport à 2022, du fait de l'augmentation du prix de l'énergie électrique et de la participation annuelle au fonctionnement du RPI. En investissement les dépenses s'élèvent à 313 016 €, elles se décomposent de la façon suivante : réfection de la toiture de l'église (69 600 €), l'aménagement de l'entrée et du secrétariat (13 000 €), l'achat d'une parcelle au lieu-dit « Le Clos de Mahélo » (6 000 €), les études de la construction de l'atelier municipal (40 618 €), l'aménagement du parking de l'église (84 240 €), la remise aux normes de l'éclairage public (6 000 €), l'isolation extérieure

Finances : budget principal - adoption du BP 2023 (suite) :

côté mairie, de la salle « Le Préau », des travaux et achats divers (vaisselle, tarière, matériels de nettoyage, travaux eau pluviale, signalisation, études d'aménagement (20 000 €).

Associations : attribution des subventions :

Le Conseil Municipal à l'unanimité a décidé d'accorder aux associations des subventions pour les aider dans leur fonctionnement et pour leur contribution aux différents événements faits sur ou pour la commune :

- Club de l'amitié : 400 € ;
- GYMETOP : 400 € ;
- Stade Evrannais (pour les participants de ST-JUDOCE) : 150 € ;
- APE Jules Verne : 420 € ;
- Association APEL : 360 € ;
- Les amis de la pétanque judocéenne : 400 € ;
- Comité des fêtes : 400 € ;
- Café associatif : 400 €.

INFORMATIONS GENERALES :

Déclaration 2023 sur les revenus 2022 :

13 avril : ouverture du service de déclaration en ligne.

22 mai : date limite de déclaration version papier.

1^{er} juin : date limite de déclaration en ligne pour les départements 20 à 54.

Fin juillet : réception de l'avis d'impôt suite votre déclaration.

Août : application du nouveau taux de prélèvement à la source suite à votre déclaration de revenus.

Jusqu'à mi - décembre : correction en ligne si constatation d'une erreur sur la déclaration.

Permanence d'un conseiller du service des impôts aux particuliers les lundis 17 et 24 avril (matin) sur rendez-vous, à Evran.

Rappel aux propriétaires :

Tous les propriétaires de biens immobiliers à usage d'habitation, particuliers et entreprises, doivent déclarer d'ici le 30 juin 2023 l'occupation de leur logement (situation au 1^{er} janvier 2023) sur le site [impôts.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) dans l'onglet « gérer mes biens immobiliers »

C'est une démarche obligatoire. La taxe d'habitation étant supprimée pour toutes les résidences principales et tous les contribuables, il reste cependant la taxe d'habitation applicable pour les autres locaux, notamment les résidences secondaires, les logements loués et les locaux vacants.

Centrale solaire au sol de Ruca : Découvrez le financement participatif pour la centrale solaire au sol de Ruca. Une collecte est ouverte à partir du 15 février 2023 pour les habitants de DINAN AGGLOMERATION. Plus d'informations sur [HTTPS://www.gwenneg.bzh/fr/ielruca](https://www.gwenneg.bzh/fr/ielruca) ou contact@gwenneg.bzh

DATES A RETENIR :

ICI :

7 avril 2023 dès 20h : le Bar Associatif propose une soirée jeux de société. Le grand défi Cranium pour minimum 12 personnes.

16 avril 2023 à partir de 7h : le Comité des Fêtes organise un concours de pêche – (100 kg de truites) inscription au 07.86.62.95.82. buvette et restauration sur place.

16 avril 2023 de 13h à 16h : évènement du Bar Associatif : vide-dressing vêtements adultes. On échange ou on vend à prix mini ... sur inscription places limitées.

22 avril 2023 à partir de 19h30 : ST-JUDOCE, soirée dansante avec repas organisé par « Les amis de la pétanque judocéenne ». Réservation au 06 15 11 75 62.

23 avril 2023 de 14h à 16h : le Bar Associatif propose un atelier créatif autour de l'antigaspi (couture de carrés et essuie-tout lavables).

Jeudi 27 avril 2023 à 20h : Conseil Municipal de ST-JUDOCE.

5 mai 2023 dès 20h : soirée jeux de société organisée par le Bar Associatif.

7 mai 2023 Relais des villages : le Comité des Fêtes fait part d'un repas organisé à Calorguen au menu - jambon à l'os. Tarif 16 € par adulte et 8 € par enfant de moins de 12 ans.

Réservation jusqu'au 15 avril 2023 au 06.74.15.47.10 ou au 06.42.77.88.40.

13 mai 2023 : 1^{er} anniversaire du Bar Associatif (nombreuses festivités).

AILLEURS :

14, 15 et 16 avril à EVRAN : (Carrefour Contact) : collecte Banque Alimentaire.

15 avril à EVRAN : Les Foulées évrannaises. Courir pour un enfant.

15 avril à EVRAN : sortie annuelle découverte du patrimoine, organisée par le Cercle culturel Rance Linon.